



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 118/2016 DU 20 OCTOBRE 2016

Relative au projet de rénovation et de mise aux normes de la cantine, de l'office et des sanitaires de l'école primaire de Fautau Val.

Date de convocation : 13 OCTOBRE 2016	L'an deux mille seize, le vingt octobre, à seize heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.								
Date d'affichage : 13 OCTOBRE 2016									
Date d'affichage du compte-rendu : 20 OCTOBRE 2016									
Date d'affichage de la présente délibération : 21 OCT. 2016									
Résultats des votes :	VOTANTS	30	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>07</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	23	PROCURATION	07
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	23								
PROCURATION	07								
	POUR	30							
	CONTRE	00							
	ABSTENTION	00							
La délibération est adoptée à l'unanimité.									

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO		X	Rosana TEHOIRI
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE		X	Lorraine HUNTER
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 118 /2016 DU 20 OCTOBRE 2016
Relative au projet de rénovation et de mise aux normes de la cantine,
de l'office et des sanitaires de l'école primaire de Fautau Val.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 20.10.2016 ;

**ADOPTE
A L'UNANIMITE**

VOTANTS	30
POUR	30
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le projet de travaux de rénovation et de mise aux normes de la cantine, de l'office et des sanitaires de l'école primaire de Fautau Val est approuvé.

Article 2 : Le plan prévisionnel de financement du projet est approuvé comme suit :

	Montant (TVA incluse)	%
Cout du projet	149 000 000 XPF	100%
Financement FIP	141 550 000 XPF	95%
Financement commune	7 450 000 XPF	5%

Article 3 : Le maire, ou en cas d'empêchement un adjoint pris dans l'ordre du tableau, sont autorisés à signer la (les) convention(s) de financement ainsi que le(s) marché(s) qui s'y rapportent.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur général des services, le chef de service des ressources et le chef de service de l'action sociale et éducative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire absent,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} Adjoint au Maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **21 OCT. 2016** et publication du **21 OCT 2016**

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} Adjoint



Edouard FRITCH
Mme Yvette LICHTLE
Le Maire

